



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-021-2025-11

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2025-11-13-00003 - Acte de déclaration n° DOS - 2025 / 4618 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » sis 69/73 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) (3 pages)

Page 3

IDF-2025-11-13-00002 - Arrêté n° DOS - 2025 / 4624 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360) (9 pages)

Page 7

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux

IDF-2025-11-10-00006 - Décision n° IDF-2025-083 portant désignation d'architectes des Bâtiments de France, comme conservatrice et conservateurs de monuments historiques appartenant à l'Etat et affectés au ministère de la Culture (3 pages)

Page 17

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-13-00003

Acte de déclaration n° DOS - 2025 / 4618 portant
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « LABORATOIRE DU
GENERAL LECLERC - GLBio » sis 69/73 avenue du
Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT
(92100)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Acte de déclaration n° DOS – 2025 / 4618

portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » sis 69/73 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2022/2406 du 9 juin 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » sis 69/73 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) ;

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 18 septembre 2025 du cabinet d'avocats « Noval Avocats », conseil juridique mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio », sis 69/73 avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation de ses fonctions de biologiste coresponsable de Madame Khiria BELGACEM, et la cession de sa part sociale au profit de Monsieur Salim HIMEUR ;

CONSIDÉRANT L'acte sous seing privé conclu entre Madame Khiria BELGACEM, Monsieur Salim HIMEUR, et la participation de la SELARL « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio », en date du 16 septembre 2025, et à compter du 2 septembre 2025, constatant :

- La restitution de la part sociale de Madame Khiria BELGACEM ;
- La résiliation du prêt de consommation de Madame Khiria BELGACEM ;
- La résiliation de la convention d'exercice libéral de Madame Khiria BELGACEM ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des décisions de la gérance en date du 16 septembre 2025, portant constatation de :

- La cessation de ses fonctions de biologiste coresponsable de Madame Khiria BELGACEM, et la cession de sa part sociale au profit de Monsieur Salim HIMEUR ;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELARL « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » ;

CONSIDÉRANT Les statuts de la SELARL « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio », mis à jour au 16 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT L'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC – GLBio » n° 8-3737 rév. 11 délivrée par le COFRAC, ayant pour date de prise d'effet le 12 février 2025 et pour date de fin de validité le 30 septembre 2029 ;

CONSIDÉRANT Qu'au vu de l'attestation d'accréditation précitée, le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC – GLBio » est considéré comme accrédité sur l'ensemble de son activité au sens des dispositions de l'article L.6221-1 du Code de la santé publique ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » dont le siège social sis 69/73 avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), codirigé par Monsieur Salim HIMEUR et Madame Audrey LENG-BELLITY, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 736 4, fonctionne sur les deux sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site principal et siège social
69/73 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures 30 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie et hémostase), d'immunologie (allergie), de microbiologie (sérologie infectieuse, diagnostic biologique du paludisme).
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 737 2
2. Le site Boulogne
38 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et le samedi matin
Site pré et post analytique.
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 739 8

La liste des **deux** biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Monsieur Salim HIMEUR, médecin, biologiste coresponsable,
2. Madame Audrey LENG-BELLITY, pharmacien, biologiste coresponsable,

La répartition du capital social de la SELARL « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Capital & droits de vote en %
-----------------	-----------------------	--

Monsieur Salim HIMEUR	26 820	80,626 %
Madame Audrey LENG-BELLITY	1	0,003 %
Total Associés Professionnels Internes	26 821	80,63 %
Madame Fatima KADDARI-HIMEUR	1	0,003 %
Total Associés Professionnels Externes	1	0,003 %
SARL HD, tiers porteur	6 443	19,37 %
Total tiers porteurs	6 443	19,37 %
TOTAL	33 265	100, 00 %

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° DOS - 2022/2406 du 9 juin 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « LABORATOIRE DU GENERAL LECLERC - GLBio », sis 69/73 avenue du Général Leclerc à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-11-13-00002

Arrêté n° DOS - 2025 / 4624 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6,
avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE
(94360)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2025 / 4624

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/3551 en date du 16 juillet 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS », sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360).

CONSIDÉRANT La demande reçue en date du 17 septembre 2025, de Monsieur Jérôme MOTOL, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 95 avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120), le 17 janvier 2026, et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000), à compter du 19 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des décisions du Président la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 21 juillet 2025, constatant le résultat de la consultation des associés en date du 11 juillet 2025, prenant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 95 avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120), le 17 janvier 2026, et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000), à compter du 19 janvier 2026 ;

CONSIDERANT La copie du contrat de bail commercial portant sur la location des locaux du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000), conclu entre la SCI « IMEFA 194 » (le bailleur) et la société « BIOPATH UNILABS » (le preneur), en date du 5 juillet 2023 ;

CONSIDERANT Les plans des locaux du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000) dans leur version transmise le 17 septembre 2025, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 5,61 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique extérieure du site respectant les conditions prévues au dernier alinéa de l'article R6222-3 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT La liste des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire médical exerçant au sein du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000) ;

CONSIDERANT La liste des équipements et du matériel utilisés sur le site analytique sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000) ;

CONSIDERANT L'activité prévisionnelle du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000), pour les deux prochaines années ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360), codirigé par Monsieur Jérôme MOTOL et Monsieur Vincent NAPOLY, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous, dont trois fermés au public :

1. Site de BRY-SUR-MARNE, siège social et site principal,
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (examen direct, ensemencement, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9
2. Site de MONTREUIL
11, rue de Valmy à MONTREUIL (93100)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 672 8
3. Site de CHARENTON-GARE
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8
4. Site BRY-SUR-MARNE RER
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1
5. Site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)

- Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4
6. Site CHARENTON-MAIRIE
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3
 7. Site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
 8. Site de PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
 9. Site de ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4
 10. Site d'AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
 11. Site d'AUBERVILLIERS – LE FORT
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
 12. Site d'AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
 13. Site LE BOURGET 1
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1
 14. Site de VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4
 15. Site LA VARENNE
3, avenue du 11 Novembre à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100)

Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

16. Site LONGPERRIER
Rue Belle Etoile à LONGPERRIER (77230)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 702 7
17. Site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
18. Site de BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
19. Site de DRANCY
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
20. Site de NOISY-LE-SEC
92 bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
21. Site de VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
22. Site VITRY-SUR-SEINE
Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
23. Site SAINT-OUEN
18 rue Dora Maar à SAINT-OUEN (93400)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 391 5
24. Site de SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

25. Site de MAISONS-ALFORT LECLERC
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures et fermé le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
26. Site de MAISONS-ALFORT GAMBETTA
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public jusqu'à 17 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2
27. Site de MAISONS-ALFORT REPUBLIQUE
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0
28. Site de LA COURNEUVE
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0
29. Site du PRE-SAINT-GERVAIS
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public jusqu'à 16 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8
30. Site de MEAUX BEAUVAL
10 avenue Jean Bouvin à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9
31. Site de MEAUX CENTRE
30, cours Raoul à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 18 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7
32. Site de MEAUX MARCHE
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public jusqu'à 13 heures et fermé le samedi
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954 5
33. Site de MONTREUIL
236 rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 022 6
34. Site d'IVRY-SUR-SEINE
ZAC du Plateau – 3 Place du Général de gaulle à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 939 0

35. Site PASTEUR
Clinique Pasteur - 22 rue de la Petite Saussaie à VITRY-SUR-SEINE (94400)
Fermé au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 003 069 5
36. Le site CAP HORN
51 Rue Gaston Lauriau à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public jusqu'à 19 heures
Site pré-analytique, analytique et post-analytique pratiquant les examens urgents de biochimie générale et spécialisée, d'hématocytologie et d'hémostase
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 166 1
37. Le site BOURGET MAIRIE
54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 451 8
- 38. Le site LES 4 ROUTES jusqu'au 7 mars 2026**
95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6
- 38. Le site ARETHA FRANKLIN à compter du 9 mars 2026**
1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6

Les quarante biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont trente-huit associés, est inchangée :

1. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable associé Président
2. Docteur Vincent NAPOLY, médecin, biologiste-coresponsable associé
3. Docteur Christel AINOUS, pharmacien, biologiste médical associée
4. Docteur Tahar KHITER, médecin, biologiste médical associé
5. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical associée
6. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical associée
7. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical associé
8. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical associée
9. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical associé
10. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical associée
11. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical associée
12. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical associée praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
13. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical associée
14. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical associée
15. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical associé
16. Docteur Hatem OSMAN, médecin, biologiste médical associé
17. Docteur Gary TAIEB, médecin, biologiste médical associé
18. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical associé

19. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical associé
20. Docteur Julien COURTIEUX, médecin, biologiste médical associé
21. Docteur Anne-Laure BIDAUD, médecin, biologiste médical associée
22. Docteur Maël COGET, pharmacien, biologiste médical associé
23. Docteur Adeline de ROQUEMAUREL, médecin, biologiste médical associée, praticien qualifiée pour les activités biologiques d'AMP
24. Docteur Nouredine AIT OUBELLI, médecin, biologiste médical associé
25. Docteur Simona-Cornelia ZELICI, médecin, biologiste médical associée
26. Docteur Stéphan GALATI, médecin, biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine
27. Docteur Ghalia SBAA, médecin, biologiste médical associée
28. Docteur Ronan LE LAGADEC, médecin, biologiste médical associé
29. Docteur Sadi KHALFH, pharmacien, biologiste médical associé
30. Docteur Wilford RENAUDIN, pharmacien, biologiste médical associé
31. Docteur William RASOAMANANA, médecin, biologiste médical associé
32. Docteur Héloïse PETIT, pharmacien, biologiste médical associée
33. Docteur Jean-Marc BRETON, pharmacien, biologiste médical associé
34. Docteur Guy MPOY, pharmacien, biologiste médical associé
35. Docteur Stéphane ALLOUCHE, médecin, biologiste médical associé, exerçant à temps partiel à raison de 0,8 ETP
36. Docteur Malik RENNO, médecin, biologiste médical associé
37. Docteur Nathan GUEIFAO, pharmacien, biologiste médical associé
38. Docteur Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU, pharmacien, biologiste médical associé

39. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical salariée
40. Docteur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical salarié, à temps partiel, à raison de 0,5 ETP

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est inchangée :

Associés	Nombre d'actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Christel AINOUZ	1	0,000027%	85 169	1,16%
Tahar KHITER	1	0,000027%	85 169	1,16%
Nouredine AIT OUBELLI	1	0,000027%	85 169	1,16%
Michèle BERDAH	1	0,000027%	85 169	1,16%
Anne-Laure BIDAUD	1	0,000027%	85 169	1,16%
Isabelle BORREL	1	0,000027%	85 169	1,16%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,000027%	85 169	1,16%
Maël COGET	1	0,000027%	85 169	1,16%
Brigitte COHEN	1	0,000027%	85 169	1,16%
Julien COURTIEUX	1	0,000027%	85 169	1,16%
Cyril FAUCHER	1	0,000027%	85 169	1,16%
Stéphan GALATI	1	0,000027%	85 169	1,16%

Barbara GONSSAUD	1	0,000027%	85 169	1,16%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,000027%	85 169	1,16%
Charlène HERBEMONT	1	0,000027%	85 169	1,16%
Sadi KHALFH	1	0,000027%	85 169	1,16%
Ange-Médard KISSILA	1	0,000027%	85 169	1,16%
Ronan LE LAGADEC	1	0,000027%	85 169	1,16%
Anne LY-BEVOUT	1	0,000027%	85 169	1,16%
Jérémie MARCIANO	1	0,000027%	85 169	1,16%
Jérôme MOTOL	6	0,000164%	511 011	6,98%
Vincent NAPOLY	1	0,000027%	85 169	1,16%
Hatem OSMAN	1	0,000027%	85 169	1,16%
Adeline de ROQUEMAUREL	1	0,000027%	85 169	1,16%
Stanislas ROUY	1	0,000027%	85 169	1,16%
Ghalia SBAA	1	0,000027%	85 169	1,16%
Gary TAIEB	1	0,000027%	85 169	1,16%
Alexandre TANG	1	0,000027%	85 169	1,16%
Simona-Cornelia ZELICI	1	0,000027%	85 169	1,16%
Wilford RENAUDIN	1	0,000027%	85 169	1,16%
William RASOAMANANA	1	0,000027%	85 169	1,16%
Héloïse PETIT	1	0,000027%	85 169	1,16%
Jean-Marc BRETON	1	0,000027%	85 169	1,16%
Guy MPOY	1	0,000027%	85 169	1,16%
Stéphane ALLOUCHE	1	0,000027%	85 169	1,16%
Malik RENNO	1	0,000027%	85 169	1,16%
Nathan GUEIFAO	1	0,000027%	85 169	1,16%
Elie Jésuskéhou DJENONTIN AGOSSOU	1	0,000027%	85 169	1,16%
Sous-total Associés Professionnels Internes	43	0,001177%	3 662 264	50,00%
SELAS « BIOLAB UNILABS »	333 500	9,10633662%	333 500	4,55%
SELAS « EYLAU UNILABS »	3 328 740	90,89243464%	3 328 740	45,44%
Sous-total Associés Professionnels Externes	3 662 240	99,998769%	3 662 240	49,99%
SAS « MBJCA »	2	0,000055%	2	0,00%
Sous-total tiers porteurs	2	0,000055%	2	0,00%
TOTAL	3 662 285	100,00%	7 324 506	100,00%

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS - 2025/3551 en date du 16 juillet 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2025-11-10-00006

Décision n° IDF-2025-083 portant désignation
d'architectes des Bâtiments de France,
comme conservatrice et conservateurs de
monuments historiques appartenant à l'Etat
et affectés au ministère de la Culture



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

DÉCISION N° IDF-2025-083

**portant désignation d'architectes des Bâtiments de France,
comme conservatrice et conservateurs de monuments historiques appartenant à l'Etat
et affectés au ministère de la Culture**

**LE PRÉFET DE RÉGION D'ÎLE DE FRANCE
PRÉFET DE PARIS
GRAND OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code du patrimoine, notamment ses articles R.621-25 et R.621-69 ;

VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du ministère de la Culture, notamment son article 5 ;

VU l'arrêté n° MCC0000045728 du 10 décembre 2019 portant désignation de Monsieur Jean-Louis AUGER, comme architecte des Bâtiments de France et chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté n° MCC0000021596140 du 28 août 2023 portant désignation de Monsieur Samuel SOURICE, comme architecte des Bâtiments de France et adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté n° MCC000032102893 du 23 août 2024 portant désignation de Madame Maéva LIAUT, comme architecte des Bâtiments de France et adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté n° MCC000022554521 du 6 août 2025 portant désignation de Monsieur Pierre-Louis CAMPEOTTO, comme architecte des Bâtiments de France et adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ;

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles et après avis du directeur régional adjoint délégué chargé des patrimoines :

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Monsieur Jean-Louis AUGER, architecte des Bâtiments de France, est désigné conservateur :
- du Domaine de Fontainebleau,
monuments historiques classés appartenant à l'État.

Monsieur Samuel SOURICE, architecte des Bâtiments de France, est désigné conservateur :
- de la Cathédrale Saint-Etienne, du Vieux Chapitre et de la Chapelle des catéchismes de Meaux,
monument historique classé appartenant à l'État.

Madame Maéva LIAUT, architecte des Bâtiments de France, est désignée conservatrice :
- du Couvent des Cordelières à Provins
monument historique classé appartenant à l'État.

Monsieur Pierre-Louis CAMPEOTTO, architecte des Bâtiments de France, est désigné conservateur :
- du Site archéologique de Pincevent à la Grande-Paroisse,
monument historique classé appartenant à l'État.

Article 2 :

A ce titre, ils assurent notamment la veille sanitaire, le suivi et la surveillance des travaux d'entretien pour le compte de l'État. Ils sont amenés à donner un avis sur tous les travaux autres que ceux d'entretien. Ils formulent un avis sur les manifestations exceptionnelles au titre de la conservation des biens sur ces immeubles protégés au titre des monuments historiques dont ils sont conservateurs.

Article 3 :

Ils sont, chacun en ce qui les concerne, responsables uniques de sécurité (RUS) auprès des autorités publiques pour la Cathédrale Saint-Etienne, le Vieux Chapitre et la Chapelle des catéchismes de Meaux, le Couvent des Cordelières à Provins et le Site archéologique de Pincevent à la Grande-Paroisse.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, Monsieur Jean-Louis AUGER, les missions afférentes à son rôle de conservateur du Domaine de Fontainebleau, sont assurées par sa suppléante, Madame Maéva LIAUT, architecte des Bâtiments de France.

En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, Monsieur Samuel SOURICE, les missions afférentes à son rôle de conservateur de la Cathédrale Saint-Etienne, du Vieux Chapitre et de la Chapelle des catéchismes de Meaux sont assurées par son suppléant, Monsieur Jean-Louis AUGER, architecte des Bâtiments de France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la titulaire, Madame Maéva LIAUT, les missions afférentes à son rôle de conservatrice du Couvent des Cordelières à Provins sont assurées par son suppléant, Monsieur Samuel SOURICE, architecte des Bâtiments de France.

En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, Monsieur Pierre-Louis CAMPEOTTO, les missions afférentes à son rôle de conservateur du Site archéologique de Pincevent sont assurées par sa suppléante, Madame Maéva LIAUT, architecte des Bâtiments de France.

Article 5 :

La décision préfectorale n° IDF-2024-10-21-00006 (n° IDF-2024-176) du 21 octobre 2024 portant désignation d'un architecte des Bâtiments de France, comme conservateur du couvent des Cordelières à Provins, du site archéologique de Pincevent à la Grande-Paroisse, de la cathédrale Saint-Etienne et du Vieux Chapitre de Meaux, et du domaine de Fontainebleau, monuments historiques appartenant à l'Etat et affectés au ministère de la Culture, est abrogée.

Article 6 :

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 10 novembre 2025

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris

« SIGNE »

Marc GUILLAUME